

Ville de FORGES-LES-EAUX

Délibération du conseil municipal

L'AN DEUX MILLE QUINZE

Le 2 octobre 2015 à 19h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation en date du 25 septembre 2015 s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. LEJEUNE, Maire

Étaient présents : M. LEJEUNE, F. GODEBOUT, M. BONINO, J. DECOUDRE, C. LESUEUR, B. CAILLAUD, F. ASSELIN, J. TROUDE, Ph. DUMONTIER, Y. REY, J. BOURDON, M.L BLANPAIN, N. QUERREC, E. GOUBERT, N. LEBOUVIER, N. MATHON, Ph. HANIN, T. MARTIN, L. GROGNET, D. VERNIER, C. CORDONNIER, N. DALLIER, P. TURBAN, E. BOULOCHÉ, P. DURY, R. SORTAMBOSC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : A. ROBERT à N. MATHON

Secrétaire de séance C. CORDONNIER

Préalablement à l'ouverture de la séance, **Michel LEJEUNE**, présente **David VERMEULEN** le nouveau directeur du VVF Le Milcipie.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Michel LEJEUNE propose de désigner, **Clément CORDONNIER** en qualité de secrétaire de séance,
Il n'y a pas d'observation.

PROCES VERBAL de la séance du 21 Juillet 2015

Michel LEJEUNE demande si tous les conseillers ont bien reçu le PV de la séance du 21 Juillet 2015 et s'il y a des observations ?

Il n'y a pas d'observation le PV du 21/07/2015 est adopté à l'unanimité.

Avant l'examen de l'ordre du jour, **Michel LEJEUNE**, demande aux membres de l'assemblée de se lever afin de rendre hommage à **Pierre BLOT**.

«Lundi 24 Août dernier, **Pierre BLOT**, maire honoraire disparaissait subitement. Arrivé à FORGES-LES-EAUX en 1948, **Pierre BLOT**, s'est rapidement installé dans le magasin de ses beaux-parents **Mr et Mme FIQUET**.

La vie publique l'intéressait et très rapidement, il prend la présidence du Comité des fêtes avec la création des cavalcades qui attiraient chaque année une foule considérable.

Il est élu conseiller municipal en 1965 puis maire-adjoint avec **Mr BERTRAND** un peu plus tard.

Maire de FORGES-LES-EAUX en 1971, il le restera jusqu'en Juin 1995.

Parallèlement, il fut élu conseiller général en 1976 jusqu'en 1994, finissant comme vice-président du département.

Nous lui devons beaucoup de réalisation : l'extension du collège, le lycée, le VVF, le marché aux bestiaux, le lac de l'Andelle, le LOGIREP, la ZI AGM, PACKO, l'abattoir, le maintien du Casino, le développement du jumelage avec BATTICE, l'association cantonale de gérontologie.

Cette liste n'est pas exhaustive.

En renouvelant nos condoléances à **Mme BLOT** et à toute sa famille et à sa mémoire, je vous demande de respecter une minute de silence. »

Michel LEJEUNE reprend ensuite l'ordre du jour.

Décision du Maire

Monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Décision n°2015-12 : Indemnisation de sinistre

Décision n°2015-13. : Indemnisation de sinistre

Décision n°2015-14 : Indemnisation de sinistre

Décision n°2015-15. : Fixation de tarif

2015-66

Cour des Frères/ Bail à construction avec la Société Gournaisienne d'HLM

Michel LEJEUNE donne lecture du projet de délibération suivant :

Par délibération N° 2015-10 vous m'avez autorisé à signer un bail à réhabilitation avec la Société Gournaisienne d'HLM afin de procéder à la réhabilitation des logements donnés à la commune par **Mademoiselle BELUGOU** et qui doivent conserver un caractère de logements sociaux.

Le coût des travaux s'élève à ce jour à la somme de 478 487,35€ HT soit 526 336,08€ TTC.

Le financement sera assuré par un PAM de la Caisse des Dépôts et Consignations et la garantie de l'emprunt par la commune sera sollicitée.

Compte tenu du coût important des travaux la Société Gournaisienne d'HLM sollicite un bail d'une durée de 25 ans (durée pendant laquelle aucun loyer ne sera demandé par la commune en compensation des travaux effectués).

La rédaction de ce dernier est en cours de finalisation chez **Maîtres MULLER**, notaires à FORGES-LES-EAUX.

Aussi, je vous propose de bien vouloir adopter la délibération suivante :

« Le Conseil Municipal de FORGES LES EAUX,

Vu la délibération N° 2015-10 en date du 02 Février 2015

Considérant la nécessité de procéder à la réhabilitation des logements de la « Résidence BELUGOU »,

Considérant que la Société d'HLM La Gournaisienne dispose des compétences et du savoir-faire en la matière.

Considérant que le montant des travaux de réhabilitation s'élève à près de 480 000€ HT.

Considérant qu'en conséquence il y a lieu de revoir la durée du bail à réhabilitation initialement prévu dans la délibération susvisée.

Décide

D'autoriser Madame **Françoise ASSELIN**, Maire Adjointe à signer avec la SA d'HLM la Gournaisienne un bail à réhabilitation d'une durée de 25 ans.

Pendant cette période la SA d'HLM la Gournaisienne effectuera les travaux de réhabilitation et d'entretien et percevra en contrepartie les loyers.

Michel LEJEUNE précise lui-même, en sa qualité de président de la Société Gournaisienne d'HLM, et que **Frédéric GODEBOUT**, en sa qualité de membre du conseil d'administration de cette même société, ne pourront être les signataires du bail évoqué, pour ces mêmes raisons, ils ne prendront pas part au vote.

Régine SORTAMBOSC demande quel est le nombre de logements.

Pierre TURBAN demande quel sera le montant des loyers.

Michel LEJEUNE indique qu'il y a 8 logements dont 2 sont actuellement occupés, pour ce qui concerne le montant des loyers, il précise que ceux-ci seront calculés par la société en fonction de ses investissements financiers.

Pierre TURBAN demande si la société d'HLM percevra plus que le coût de l'opération.

Michel LEJEUNE lui répond que ce doit être une opération blanche.

Il n'y a plus d'observation.

Michel LEJEUNE et **Frédéric GODEBOUT** ne participent pas au vote.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Frédéric GODEBOUT propose d'évoquer la délibération N° 2015-68 avant la délibération N° 2015-67.

2015-68

Concours des animaux de boucherie : subvention

Frédéric GODEBOUT donne lecture du projet de délibération suivant :

Chaque année est organisé à Forges-les-Eaux fin Août un concours des animaux de boucherie.

Nous sollicitons une subvention du Département de la Seine-Maritime.

En 2014 nous avons perçu 770,00 € et en 2015 nous avons perçu 1 070, 00 € soit un total de 1 840, 00 €.

Je vous propose de reverser le montant de ces subventions au concours des animaux de boucherie.

Delphine VERNIER demande si cette subvention est versée à une association.

Frédéric GODEBOUT répond qu'actuellement il existe un compte ouvert. Celui-ci est géré par **Didier HELOT** et **Jean-Marie HERMENT** avec beaucoup de rigueur, néanmoins nous souhaitons créer une association dans les tous prochains mois.

Patrick DURY considère qu'ainsi on donne de l'argent à un privé.

Michel LEJEUNE lui répond que cela fait 40 ans que l'on pratique ainsi et qu'il n'y a jamais eu de problème.

Il n'y a plus d'observation.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

2015-67

BUDGET VILLE – DM n°4

Frédéric GODEBOUT donne lecture du projet de décision modificative suivant :

Fonctionnement

Dépenses

6574.90	Subvention concours animaux de boucherie	1 840,00
---------	--	----------

Recettes

6419.020	Remboursement sur rémunérations	1 840.00
----------	---------------------------------	----------

Investissement

Dépenses

132.8.01.041	Autres réseaux (op. d'ordre SDE76)	3 376.00
--------------	------------------------------------	----------

Recettes

215.38.01.041	Autres réseaux (op. d'ordre SDE76)	3 376.00
---------------	------------------------------------	----------

Pierre TURBAN évoque la manifestation des éleveurs qui a eu lieu en même temps que le concours de bestiaux, certains manifestaient devant l'abattoir tandis que d'autres mangeaient en haut au marché aux bestiaux.

Michel LEJEUNE lui répond qu'il n'y a eu aucune ségrégation, certains des manifestants sont venus manger au marché aux bestiaux, et certains participants au concours sont allés casser la croûte avec les manifestants, chacun faisait comme bon lui semblait et c'était symbolique que cela se passe ainsi à FORGES-LES-EAUX et devant notre abattoir.

Il n'y a plus d'observation.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

2015-69

BUDGET ASSAINISSEMENT – DM n°2

Frédéric GODEBOUT donne lecture du projet de décision modificative suivant :

Fonctionnement

Dépenses

6811	Amortissements	2 252.00
023	Virement à la section d'Investissement	46 748.00

Recettes

777	Amortissements	49 000.00
-----	----------------	-----------

Investissement

Dépenses

1391	Amortissements	49 000.00
------	----------------	-----------

Recettes

28158	Amortissements	2 252.00
021	Virement de la section de fonctionnement	46 748.00

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

2015-70

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Michel LEJEUNE donne lecture du projet de délibération suivant :

Afin de permettre l'avancement de grades de certains agents, je vous propose de de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} Novembre 2015 ainsi qu'il suit :

Suppression de 5 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe et d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe.

Création de 6 postes d'Agent de Maîtrise

Cette modification est la conséquence des propositions de la Commission du personnel de fin 2014.

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

2015-71

INSTAURATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC

Michel LEJEUNE donne lecture du projet de délibération suivant :

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015.

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution de gaz (article 2) :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

« $PR' = 0.35 * L$

« où :

« PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

« L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

« Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due. »

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « **RODP provisoire** »

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

2015-72

ANTENNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE – CRÉATION D'UN SITE DE SUBSTITUTION

Michel LEJEUNE donne lecture du projet de délibération suivant :

Nous avons été contactés par la société EAU MEGA chargée de rechercher des sites d'implantation d'antennes relais de téléphonie mobile sur le territoire pour le compte de la société FPS Towers, 2^{ème} hébergeurs d'opérateurs Télécom en France.

Ces antennes sont destinées à héberger en un seul point l'ensemble des opérateurs de téléphonie mobile.

Ces antennes se substituent aux antennes et aux implantations généralement situées sur les châteaux d'eau.

La demande d'EAU MEGA consiste dans la recherche d'un terrain de 150 m² dans un rayon de 800 m du château d'eau.

La location d'un terrain de ce type pourrait rapporter 20 000€ de redevance annuelle à la commune.

Pour information les redevances actuellement versées par les 4 opérateurs présents sur le château d'eau s'élèvent à 19 757,69€ par an.

En cas d'accord de votre part il est à noter que la commune devra s'engager à faciliter le transfert des installations actuelles vers ce nouveau prestataire.

Bernard CAILLAUD pense que si cela peut éviter d'utiliser le château d'eau ce peut être intéressant en matière de sécurité.

Régine SORTAMBOSC demande si la commune a la possibilité d'avoir un terrain et où.

Michel LEJEUNE répond que nous n'avons rien de disponible pour accueillir une telle antenne.

Frédéric GODEBOUT considère que ce projet n'a pas d'intérêt au niveau financier, de plus ce serait déplacer ailleurs le problème, si tant est qu'il existe, avec l'impact visuel et des ondes sur l'environnement.

Michel LEJEUNE donne lecture du courrier qui nous a été adressé par la société ORANGE. Cette société qui bénéficie d'un contrat avec la commune refuse de déplacer ses installations.

Il n'y a plus d'observation.

Aussi, après en avoir débattu, le conseil municipal **émet un avis défavorable à l'unanimité.**

INFORMATIONS DIVERSES

Michel LEJEUNE informe les membres du conseil municipal que le Contrat de Plan Etat Région a été signé cet après-midi même par les présidents de la Région Haute-Normandie et du Département de la Seine-Maritime.

Pour ce qui concerne le VVF, la Région a complété le financement, l'Europe ne participant pas à ce dernier.

Le montant du projet de rénovation est estimé à 2,4 M€ HT, le financement est assuré à 50%, la ville contractera un emprunt pour financer la partie restante.

Le montant des loyers payés par VVF correspondront au montant des annuités de la dette contractée par la commune (capital + intérêts).

Ce loyer sera tout à fait supportable par VVF.

On a une petite année devant nous pour engager les travaux.

Nous devrions de plus pouvoir bénéficier d'une subvention complémentaire provenant de l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

C'est une très bonne nouvelle.

Michel LEJEUNE remercie les présidents de la Région et du Département, le président du PETR du Pays de Bray, **Xavier LEFRANCOIS**. Il remercie également **Julie FRERE** du PETR et **Stéphanie DUCHESNE** qui ont participé au montage de ce dossier.

Ce n'était pas facile, c'est un montage remarquable et exemplaire qui pourra servir d'exemple au niveau national.

Le projet de reprise de l'abattoir par une société coopérative fera quant à lui l'objet d'attribution de subventions « traditionnelles », ce projet n'entrant pas dans le cadre d'attribution de subventions européennes.

Nelly QUERREC demande combien de logement sont concernés au VVF.

Michel LEJEUNE répond qu'il y a 60 logements pour 360 résidents. Il précise par ailleurs qu'après une rencontre entre **Pascal WERNER**, directeur général de VVF et **Ari SEBAG**, président directeur général de la SA Forges Thermal, le projet s'orienterait vers la création d'une salle de séminaire de préférence à un spa, cet équipement existe déjà au Forges Hôtel. Par contre le Domaine de Forges est intéressé par une salle de séminaire de grande capacité.

Cela permettrait une véritable synergie entre ces différents équipements et ces différents partenaires.

Michel LEJEUNE informe qu'une consultation des riverains de la rue de Montalent et des rues adjacentes va être organisée afin de recueillir l'avis des riverains quant à l'instauration d'une zone 30.

Régine SORTAMBOSC s'inquiète du départ en retraite de **Gisèle DECOUDRE** et de son éventuel remplacement.

Michel LEJEUNE répond que ce point est de la compétence du maire, de plus il y a lieu de voir auparavant quel sera l'avenir de l'UCA, y aura-t-il un rapprochement avec l'union commerciale de Serqueux, ce que semble souhaiter bon nombre de commerçants.

Régine SORTAMBOSC précise qu'aujourd'hui on ne connaît pas l'avis de ceux qui ne sont pas dans l'UCA.

Michel LEJEUNE indique que le nouveau Carrefour Market (ex DIA) serait intéressé pour entrer dans l'UCA.

Régine SORTAMBOSC ne sait pas si l'UCA se trouvera un nouveau président.

Pierre TURBAN suite à un article de presse, demande quand la commune disposera d'un logement d'urgence.

Michel LEJEUNE répond que nous disposons de logements aux Hortensias, la personne qui dormait dans sa voiture place de la Gare Thermale vient d'y être relogée.

Pierre TURBAN est-ce une solution ?

Michel LEJEUNE c'est un palliatif, on loge aussi à l'hôtel Le Saint Denis. Le fait de loger à l'Hôtel permet de mieux gérer la suite.

Pierre TURBAN comment font-ils à Neufchâtel ?

Michel LEJEUNE à priori comme nous.

Bernard CAILLAUD évoque la défense incendie du SOFHOTEL. Nous devons passer une canalisation, par fonçage, sous la voie ferrée. Pour cela nous devons obtenir l'accord de la SNCF. Nous l'avons donc consultée et celle-ci nous réclame la somme de 9700€ de frais d'études pour un coût de travaux de l'ordre de 25 000€. C'est totalement prohibitif, nous avons tenté de négocier mais la SNCF nous a adressé une fin de non-recevoir. Nous étudions une autre solution, une prochaine réunion est prochainement fixée avec le SDIS.

Concernant le diagnostic eau, la société SEEN qui avait été mandatée est aux abonnés absents, on a jamais eu de facture et compte tenu des délais nous avons perdu le bénéfice d'une subvention de l'Agence de l'Eau. Nous allons nous rapprocher de l'un de nos autres partenaires, la société Ic'Eau afin de les solliciter pour reprendre cette étude. Sinon, il nous faudra relancer une consultation.

Bernard CAILLAUD fait le point sur les évolutions concernant le SIEOM, le ramassage et la facturation des ordures ménagères. Le camion de ramassage ne pouvant plus passer par la rue Hérisselle, il est proposé de regrouper les poubelles près de la salle Pierre VICAIRE.

Il évoque ensuite le rapport de la FREDON concernant le stockage, l'utilisation et la manipulation de produits phytosanitaires par la collectivité.

Si certains le souhaitent, le document de la FREDON pourra leur être transmis par mail.

Dans les bonnes nouvelles à noter nous devrions reverser moins de redevance à l'Agence de l'Eau, en effet l'agent en charge du suivi des redevances a repris son poste et a constaté que son prédécesseur avait commis quelques erreurs. En 2016, nous devrions ainsi économiser près de 60 000€.

Nous avons réparé plusieurs fuite d'eau sur le réseau dont l'une d'entre elle a été très compliqué à diagnostiquer, nous perdions plus de 200 m³ d'eau par jour, nous sommes revenus à la normale. Il reste à traiter une fuite d'eau sur le chemin du Flot.

Michel LEJEUNE alerte sur la présence d'une fibre optique et d'une importante canalisation de gaz dans ce secteur.

Bernard CAILLAUD indique en conclusion qu'il reprend des contacts pour la gestion sylvicole de nos bois, il a une réunion à ce sujet le 12 Octobre prochain.

Martine BONINO demande s'il peut être envisagé de donner le nom de **Pierre BLOT** à un espace ou une propriété municipale.

Régine SORTAMBOSC suite à la dernière réunion de préparation du prochain Téléthon demande s'il est possible de bloquer la moitié de la place Brévière afin de ne pas éparpiller les différentes manifestations.

Thierry MARTIN propose d'utiliser toute la contre-allée devant les commerces afin de ne pas léser les commerçants.

Cette solution est retenue.

Evelyne GOUBERT rappelle l'organisation du repas du Téléthon qui aura lieu le Samedi 24 Octobre prochain.

Il n'y a plus de question et d'information diverses, **Michel LEJEUNE** lève la séance à 20h45.